

Téléphone portable

La puissance des antennes revient dans le débat

A PRÈS le wi-fi, c'est au tour des ondes des antennes relais des téléphones portables de venir brouiller le ciel parisien. Aujourd'hui, le nouvel adjoint en charge de l'environnement, Denis Baupin (Vert), rencontre l'une des associations les plus militantes sur le sujet : Robin des toits. Cette première réunion annonce un long cycle de négociations qui se poursuivra à la rentrée avec Bouygues, Orange et SFR. Car la charte de bonne conduite, signée en 2003 entre la ville et les trois opérateurs pour encadrer le développement des antennes, arrive à son terme. Dès l'automne, les discussions vont s'engager pour savoir s'il faut la reconduire ou la modifier. D'ici là, les actions de lobbying vont se multiplier.

« Il faut abaisser le seuil d'exposition des riverains à 0,6 volt/m au lieu de 2 volts/m », insiste Etienne Cendrier, président de Robin des toits. L'association Agir pour l'environnement, reçue également par l'adjoint au maire, estime elle aussi que la ville doit renforcer les contraintes. « Normalement, les opérateurs sont tenus de réorienter le matériel, de baisser leur puissance, voire de les éteindre, mais parfois ils font traîner les choses », estime ainsi Stephen Kerckhove, son secrétaire général.

« Le principe de précaution a été inscrit dans le contrat de mandature »

Du côté des opérateurs, pas question pour l'instant d'aborder les questions qui fâchent ni d'évoquer les points sur lesquels les trois entreprises seraient prêtes à renégocier. « Nous engagerons le dialogue avec la ville dans un esprit de partenariat, répond l'Association française des opérateurs mobiles (AfoM). Mais aujourd'hui, la charte fonctionne globalement bien. »

Au sein même de la mairie, la question des antennes prend, en plus, une tournure très politique sur fond de rivalité entre Denis Baupin et Anne Hidalgo. La première adjointe au maire de Paris présidera en effet elle-même la commission de concertation, en remplacement d'Yves Contassot, l'ex-adjoint Vert chargé de l'environnement. Bertrand Delanoë souhaite-t-il mettre ses partenaires écologistes sur la touche sur ce dossier où la ma-



Le président de l'association Robin des toits, Etienne Cendrier, veut « l'abaissement du seuil d'exposition des riverains à 0,6 volt/m au lieu de 2 volts/m ». (LP/OLIVIER CORSAN)

rité municipale est divisée ? « Le débat sur les ondes électromagnétiques est important et doit donc remonter jusqu'au 1^{er} adjoint », fait valoir un conseiller du maire, qui préfère d'ailleurs tempérer l'inquiétude des habitants sur l'effet des ondes : « Les demandes de riverains pour mesurer l'intensité des antennes ont baissé de 400 à 200 par an. » Quant à un abaissement de la puissance des antennes... « La question sera abordée mais encore faut-il qu'il y ait des arguments scientifiques probants pour demander une nouvelle baisse. »

Denis Baupin, le nouvel adjoint Vert au maire de Paris en charge de l'environnement, a néanmoins l'intention de faire entendre sa voix. « Le principe de précaution a été inscrit dans le contrat de mandature, nous devons y veiller », rappelle l'écologiste. Ce dernier espère organiser à la rentrée une conférence citoyenne sur les ondes.

MARIE-ANNE GAIRAUD

CLES

- **1,8 million d'euros** de redevance sont versés à la Ville par les trois opérateurs pour occuper des toits municipaux.
- **2 132 sites** d'antennes à Paris.
- **70 %** sont implantées sur des copropriétés privées ou bâtiments propriétés d'institutionnels privés.
- **20 %** sont sur les toits des immeubles des bailleurs sociaux.
- **10 %** sont installés sur les bâtiments de la mairie de Paris.
- **2 V/m.** C'est le seuil maximal d'exposition aux ondes imposée par la charte. Un seuil très inférieur à la norme européenne de 41 V/m.